

Petit guide
d'implantation de
L'Agenda 21
de la culture

Recherche et rédaction: Antoine Guibert
Révision : Myriam Van Neste et David Pépin
Correction linguistique: Caroline Chabot

ISBN 978-2-9811815-9-6

© Réseau Les Arts et la Ville, 2017. La reproduction d'un extrait quelconque de ce document, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

**LES ARTS
ET LA VILLE**
LE RÉSEAU POUR LES ARTS ET LA CULTURE
DANS NOS COMMUNAUTÉS

Partenaire

Québec 

Petit guide d'implantation de l'Agenda 21 de la culture

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| Introduction | 1 |
| Comment faire de la culture un pilier du développement durable de la collectivité? | 2 |
| Démarches d'implantation : | |
| 1. Organiser un atelier transversal et participatif | 4 |
| 2. Organiser des dialogues publics et citoyens | 6 |
| 3. Exemple d'une démarche : l'Agenda 21 de la culture du Québec | 7 |

Introduction

L'*Agenda 21 de la culture* est un document de référence à vocation mondiale qui pose les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel. Rédigé et adopté en 2004 par Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), ce document présente 67 articles qui placent la culture au cœur du développement durable et fournit des orientations aux villes du monde entier pour leurs politiques et actions en culture.

Depuis 2004, un grand nombre de gouvernements locaux (villes, métropoles, régions, provinces, arrondissements et comtés), d'acteurs de la société civile, d'agences et de ministères nationaux ainsi que d'organisations internationales se sont inspirés de l'*Agenda 21 de la culture* dans leurs programmes et leurs politiques, notamment le gouvernement du Québec qui a élaboré en 2011 son propre Agenda 21 de la culture. En 2015, CGLU adoptait *Culture 21 : Actions*, un guide complémentaire qui vise à faciliter la mise en oeuvre de l'*Agenda 21 de la culture*. Cet outil présente des engagements et offre des pistes d'action pour l'intégration de la culture dans tous les secteurs de la société de manière à favoriser l'atteinte d'un développement local durable.

Cités et gouvernements locaux unis

Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) est une organisation internationale qui réunit et représente plus de 240 000 villes et régions dans le monde et plus de 175 associations de gouvernements locaux et régionaux, rassemblant ainsi environ 70% de la population mondiale.

*

Ce guide d'implantation de l'Agenda 21 de la culture fournit quelques outils méthodologiques pour mettre en place une démarche collective visant à faire de la culture un moteur de développement durable et de la citoyenneté au niveau local.

Comment faire de la culture un pilier du développement durable de la collectivité?

La culture est le fondement de toute communauté. Elle crée de la signification et forge l'identité ainsi que les valeurs d'une collectivité. Elle est un puissant moteur de transformation et de développement de la société et un outil essentiel pour favoriser le mieux-être des citoyens. Pour ces raisons, la culture est reconnue par de nombreuses collectivités et organisations ainsi que par des acteurs de la société civile comme le quatrième pilier du développement durable, aux côtés des dimensions environnementale, économique et sociale¹. Cette reconnaissance nous amène à aborder la culture comme une ressource essentielle à préserver et à stimuler pour les générations présentes et futures.

Le développement durable

Selon le rapport Brundtland, le développement durable est un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »².

Le développement durable est caractérisé par deux éléments principaux :

1. l'intégration ou la transversalité, c'est-à-dire l'idée d'une vision qui tient compte de façon équilibrée de chacune des dimensions du développement durable et qui cherche à les faire interagir ;
2. la durabilité, c'est-à-dire l'idée d'un développement qui soit viable et qui prend en considération les générations futures.

Un moteur de développement durable

La culture constitue un moteur de développement durable de la société, tout d'abord parce qu'elle permet d'agir positivement sur les autres dimensions du développement durable :

- **Comme moteur de transformation sociale :** la culture permet de favoriser la cohésion sociale et le bien-être des citoyens, de construire des communautés unies, de lutter contre les problèmes de violence et de dépendance, ainsi que de favoriser une bonne santé globale ;
- **Comme moteur de développement économique :** la culture est un secteur économique à part entière qui agit comme un facteur de revitalisation et d'attractivité des milieux de vie (par exemple, à travers le tourisme) ;
- **Comme moteur de développement territorial et environnemental :** la culture permet de créer des milieux de vie de qualité dans lesquels les citoyens se reconnaissent et ont envie de vivre.

¹ CGLU (2010). *La culture : quatrième pilier du développement durable*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

² CMED (1987). *Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement (CMED) présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, Organisation des Nations Unies (ONU).

Créer des synergies entre la culture et les autres secteurs de la société

Un projet ou une politique de développement durable devrait mettre en place des synergies entre la culture et les autres secteurs de la société afin de favoriser un développement global, transversal et harmonieux. Il s'agit de faire interagir les différents champs d'action public, et que cette interaction soit positive et bénéfique pour chacun d'entre eux, y compris pour la culture.

En d'autres mots, il s'agit pour la culture d'être un moteur de développement qui agit de façon transversale en soutenant les autres secteurs, tout en bénéficiant de cette interaction pour son propre développement. Toutes ces dimensions – culture, social, économie, environnement et territoire – se soutiennent et se nourrissent les unes aux autres, dans une véritable dynamique de développement durable.

Placer les citoyens au cœur de la démarche

Un projet de développement durable devrait être clairement orienté vers l'avenir et constituer un véritable projet collectif. Les citoyens, leurs valeurs et leurs expressions culturelles, doivent être au cœur de ce projet, ainsi que leurs aspirations pour le futur de leur collectivité. En ce sens, il s'agit d'orienter la dynamique de développement vers un futur collectivement souhaité et partagé par tous, afin de générer un projet qui interpelle et réunisse tous les acteurs de la société, de tous secteurs, et de favoriser un engagement collectif.

Démarches d'implantation de l'Agenda 21 de la culture :

1. Organiser un atelier transversal et participatif

Une première étape dans une démarche d'implantation de l'Agenda 21 de la culture pourrait consister en un atelier transversal et participatif réunissant des représentants de tous secteurs afin de générer une vision commune sur le rôle de la culture dans le développement de la collectivité, et les actions à entreprendre en ce sens.

Qui inviter ?

Intégrer la culture comme un moteur de développement durable et de citoyenneté au niveau local interpelle une multitude d'acteurs et de secteurs, notamment :

Le secteur social, communautaire et de la santé :

- les organismes communautaires
- les centres de santé
- les écoles et les commissions scolaires
- les organismes sportifs

Le secteur économique :

- la chambre de commerce
- l'association touristique
- le Centre local de développement (CLD)

Le secteur du territoire et de l'environnement :

- les urbanistes
- les organisations environnementales
- les parcs et les organisations de gestion des espaces naturels
- le milieu agricole

Le secteur artistique et culturel :

- les artistes et organisations artistiques
- les centres de création et de diffusion
- les institutions muséales

Dans une optique de transversalité et de participation, on s'assurera de la présence d'acteurs provenant tant du public que du privé :

- les citoyens et les organisations de la société civile
- le milieu municipal, ses différents services et directions et les élus locaux
- les organisations publiques et parapubliques
- les autres paliers de gouvernements (MRC, gouvernement provincial, etc.)

Le fait de réunir des acteurs clés issues de milieux et secteurs différents permet de générer un dialogue commun, une compréhension de l'autre et de ses attentes, ainsi que d'imaginer des actions communes. C'est l'occasion d'amorcer une réflexion et un dialogue avec d'autres intervenants que ceux du milieu culturel sur le rôle que peut jouer la culture dans le développement durable du milieu. Par ailleurs, dans une logique de co-construction, il est souvent très profitable de générer un espace de discussion horizontal, c'est-à-dire d'asseoir ensemble d'égal à égal les élus, les citoyens, les fonctionnaires, les représentants de la société civile, etc., pour échanger, se comprendre et se projeter vers l'avenir.

Poser un diagnostic local

Cet atelier transversal et participatif devrait amener les participants à poser un regard sur l'état actuel de la situation dans leur milieu, à partir de leur propre réalité. Il s'agira d'amener les participants à faire part de leurs perceptions concernant les problématiques et les enjeux que vit la collectivité, mais également sur ses forces et ses capacités d'action.

Effectuer un diagnostic local en identifiant les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la collectivité

Tiré de l'anglais, la méthode d'analyse SWOT (*Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats*) vise à effectuer un diagnostic local en mettant de l'avant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces auxquelles fait face une organisation ou collectivité. Ce diagnostic peut ensuite être utilisé pour alimenter et orienter la prise de décision quant aux actions à entreprendre.

Orienter la réflexion sur l'action

Il conviendra d'orienter l'atelier sur les actions qui peuvent être entreprises collectivement. Dans une idée d'horizontalité et de partenariat, il s'agira d'amener les participants à s'engager et à proposer des actions qui les concernent : « Moi, comme personne ou organisme, qu'est-ce que je peux faire? ». Le fait d'orienter la réflexion sur l'action permet également d'amener une logique constructive, en focalisant sur ce que les acteurs peuvent faire ensemble, plutôt que sur ce qui les divise.

Quelques exemples de questions à poser

- *Quels sont vos rêves pour le futur de votre collectivité ?*
- *Projetez-vous dans 20 ans, et partagez un rêve pour votre communauté.*
- *Quelles sont les forces de notre communauté ? Ses faiblesses ?*
- *Moi, comme personne ou organisme, qu'est-ce que je peux faire ?*
- *Qu'est-ce que nous pouvons-faire ensemble ?*

Générer une vision commune et partagée de l'avenir

Cet atelier est une invitation aux participants à se projeter et à rêver le futur de leur communauté. Il s'agira d'échanger sur les aspirations de chacun concernant leur milieu, dans le respect des différentes opinions qui pourront s'exprimer, afin de faire émerger une vision qui rassemble la communauté. Cette vision de l'avenir permet ainsi de faire émerger un « projet de territoire », c'est à dire une perspective à long terme qui peut servir de « boussole » pour les actions à venir.

► La suite des choses? Créer un comité « Culture 21 »

Il peut être intéressant de constituer un comité Culture 21 qui réunisse les citoyens et les acteurs de différents secteurs pour continuer la réflexion et les échanges suite à ce premier atelier participatif, notamment afin de concrétiser et de mettre en place les actions qui vont émerger des échanges.

Démarches d'implantation de l'Agenda 21 de la culture :

2. Organiser des dialogues publics et citoyens

Les citoyens occupent une place centrale dans l'Agenda 21 de la culture et une démarche d'implantation devrait être la plus participative possible. Il est important de susciter un large dialogue public et d'y impliquer tous les secteurs de la société, non seulement parmi les personnes et organisations du secteur culturel, mais aussi celles issues des secteurs économique, social, environnemental, etc. Alors que l'exercice précédent impliquait d'abord les acteurs clés – des leaders – issus de divers secteurs de la collectivité, la présente démarche vise à faire participer l'ensemble des citoyens à la discussion.

Ce processus devrait permettre aux personnes et aux organisations participantes de s'exprimer, d'effectuer un diagnostic de la situation, de proposer des actions et de s'engager à leur mesure. Il devrait également permettre à la population de faire émerger et de formuler des propositions pour faire de la culture un moteur de développement durable de la collectivité.

Idéalement, le processus participatif devrait commencer avec une « page blanche », avec les propositions des participants qui émergent tout au long du processus. Le contenu final adopté à l'issue de la démarche est ainsi le résultat d'une co-élaboration progressive entre les participants et la municipalité.

L'exemple des cafés culture et développement

Les Cafés culture et développement sont un outil de participation citoyenne qui a été utilisé par le ministère de la Culture et des Communications lors de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la culture du Québec. L'idée est de créer un cadre agréable, comme celui d'un café, afin de faciliter la convivialité et les échanges entre des personnes issues de différents milieux (citoyens, élus, chercheurs, groupes communautaires, familles, etc.). Le processus consiste à réaliser des tours d'échange en petits groupes assis autour d'une table, puis de partager les idées et les résultats des discussions avec l'ensemble des participants par la suite. Il s'agit de faire ressortir

Quelles questions poser ?

- *Quels sont vos rêves pour le futur de votre collectivité ?*
- *Projetez-vous dans 20 ans, et partagez un rêve pour votre communauté.*
- *Pouvez-vous donner des exemples concrets de la contribution des arts et de la culture au développement économique, social et territorial de votre région ? Quel a été l'impact réel de ces initiatives à l'échelle du quartier, de la ville ou de la région ?*
- *Quelles actions pourrions-nous entreprendre (vous ou votre secteur; ensemble) ?*

Exemple d'une démarche :

l'Agenda 21 de la culture du Québec

En décembre 2011, le gouvernement du Québec adoptait l'Agenda 21 de la culture du Québec à la suite d'une vaste démarche participative. Une série d'étapes ont guidé le ministère de la Culture et des Communications du Québec lors de l'élaboration de ce cadre de référence. Celles-ci peuvent servir de balises pour tout organisme ou municipalité souhaitant s'engager dans une démarche d'intégration de la culture au développement durable.

ÉTAPE 1

Réalisation d'un atelier créatif d'échanges et de réflexions

Réaliser un atelier d'exploration préliminaire de la question « culture et développement durable », avec différents acteurs et secteurs de la société, avant de lancer la démarche dans le grand public.

ÉTAPE 2

Création d'un comité de liaison

Créer un comité de liaison formé par des leaders issus de divers secteurs de la société et reconnus dans leurs milieux. Ces leaders ont pour mandat d'organiser un dialogue public et de susciter la participation active de la population à l'énoncé de propositions préliminaires.

ÉTAPE 3

Création d'un comité interne

Le comité interne assure la liaison entre les différents secteurs, départements ou directions de la municipalité. Il permet la participation de l'ensemble de la municipalité à la démarche. Les différents secteurs peuvent ainsi réfléchir à leur place et à leur rôle dans la démarche d'implantation de l'Agenda 21 de la culture, ainsi qu'à proposer des actions pour intégrer la culture à leurs actions.

ÉTAPE 4

Vaste dialogue public

Générer un vaste dialogue public pour recevoir des propositions d'action de la part des citoyens et des acteurs de tous les secteurs de la société

ÉTAPE 5

Grand forum rassembleur

Présenter les résultats des dialogues publics lors d'un grand forum, ce qui permet de générer la réflexion et de nouvelles propositions.

ÉTAPE 6

Adoption et mise en œuvre

Adoption de l'Agenda 21 de la culture et des mécanismes de mise en œuvre.



**LES ARTS
ET LA VILLE**

LE RÉSEAU POUR LES ARTS ET LA CULTURE
DANS NOS COMMUNAUTÉS